

Un pôle médico-social à Bourg Argental : et pourquoi pas ?



RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE SPECIFIQUES AU CANTON DE BOURG ARGENTAL

- . Le vieillissement de la population : 21.6 % de la population cantonale est âgée de 65 ans et plus.
- . Une évolution démographique modérée, avec cependant des installations de familles en croissance.
- . Un profil de population plutôt modeste (revenu fiscal, taux de ménage imposé), mais une situation globalement meilleure qu'au niveau départemental.
- . Une vraie préoccupation liée à l'âge des MG, des dentistes et des MK : en 2013, 43 % des MG et un tiers des dentistes ont plus de 60 ans, 20 % des MK auront plus de 55 ans. D'ici 5 ans, il y a lieu de s'attendre à des vagues de départs en retraite.
- . Une mortalité générale élevée, mais des indicateurs de mortalité prématurée* plutôt dans la moyenne.

Site de la mairie de Bourg Argental :
www.bourgargental.fr

Que s'est-il passé cet été ?

Suite à la première réunion d'échange entre professionnels de santé et élus qui s'est tenue le 4 juin, un 2nd rendez-vous de travail a été organisé le 28 juin.

17 personnes ont participé à cette réunion, parmi lesquelles 6 professionnels de santé libéraux, 5 représentants de structures de soins et 5 élus.

Les échanges ont permis aux professionnels de santé de formuler 2 demandes spécifiques, à même de faciliter leur positionnement à l'égard du projet de Pôle Médico-social de l'Ilot Paulet :

- en 1^{er} lieu, la mise à disposition d'une estimation économique de la structure envisagée sur l'ilôt Paulet : à cet effet, les professionnels de santé ont accepté de participer à un recensement de leurs besoins en surfaces.
- en 2nd lieu, la fourniture d'exemples concrets de Maisons ou Pôles de Santé Pluri-professionnels en fonctionnement, afin de permettre aux acteurs de percevoir plus précisément les modes de fonctionnement en vigueur et les bénéfices pouvant être attendus : au-delà des exemples cités par le cabinet Diotima dans plusieurs régions (dont la Bourgogne, la Bretagne ou Rhône Alpes, etc.), il a été proposé d'organiser une soirée exclusivement consacrée à des présentations d'expériences en Maisons et pôles de santé

Quelle est la prochaine étape ?

Le recensement des besoins en surfaces a été réalisé durant l'été auprès des professionnels de santé : leur consolidation et leur valorisation économique sont en cours.

Une réunion de restitution sera animée par les cabinets Diotima et Somival le jeudi 11 octobre, à 20 h30, en salle du Conseil Municipal.

Les professionnels de santé seront alors invités à se positionner, et une soirée d'échanges autour d'exemples de Maisons et Pôle de Santé pourra être planifiée : cette soirée pourrait avoir lieu fin octobre.

Au terme de ces 2 prochaines rencontres, l'étude santé sera achevée, et il pourra à ce stade être formulé des conclusions à l'attention de la municipalité concernant :

- l'opportunité de mise en œuvre d'une organisation des soins pluri-professionnelle, au sein de l'ensemble immobilier à vocation socio-médicale de l'Ilot Paulet,
- la faisabilité d'un tel projet, eu égard notamment à l'intérêt des PS actuellement en place pour ce type d'organisation.

Ces conclusions feront l'objet d'une nouvelle publication.

Judi 11 octobre, 20 h30, réunion collective en salle du Conseil Municipal de la mairie de Bourg Argental : présentation de l'estimation économique du Pôle Médico-Social de l'Ilôt Paulet

Vos contacts

Mairie de Bourg Argental : 04 77 39 61 34, mairie@bourgargental.fr

Le cabinet d'étude plus particulièrement chargé de l'étude Santé : Véronique Ravon (06 74 35 33 08), veronique.ravon@diotima-conseil.com

Le cabinet d'étude plus particulièrement chargé de l'étude immobilière : Alexandre Manaud (06 75 37 67 98), alexandre.manaud@somival.fr